

THE LIBRARY OF PARLIAMENT

CANADA. PARLIAMENT. HOUSE OF COMMONS.
STANDING COMMITTEE ON MISCELLANEOUS
PRIVATE BILLS AND STANDING ORDERS,
1968/69-

Minutes of proceedings and
evidence, 1968/69-

CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES
COMMUNES. COMITE PERMANENT DES BILLS
PRIVES EN GENERAL ET DU REGLEMENT,
1968/69-

Procès-verbaux et témoignages.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H7
1970/72
M55
A1

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT

Issue No. 1

Fascicule no 1

Tuesday, April 27, 1971

Le mardi 27 avril 1971

Chairman: Mr. Victor Forget

Président: M. Victor Forget

Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des

Miscellaneous Private Bills and Standing Orders

Bills privés en général et du règlement

RESPECTING:

1. Petition of Central Del-Rio Oils Ltd.
2. Petition of Mic Mac Oils (1963) Ltd.

Deemed to be late pursuant to
Standing Order 90

CONCERNANT:

1. La pétition de Central Del Rio Oils Ltd.
2. La pétition de Mic Mac Oils (1963) Ltd.

Réputées en retard conformément à
l'article 90 du Règlement

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

STANDING COMMITTEE ON
MISCELLANEOUS PRIVATE BILLS
AND STANDING ORDERS

Chairman: Mr. Victor Forget

Vice-Chairman: Mr. H. Gordon Barrett

Messrs.

Cadieu
Duquet
Gundlock

Laprise
Major
Peters

COMITÉ PERMANENT DES
BILLES PRIVÉS EN GÉNÉRAL
ET DU RÈGLEMENT

Président: M. Victor Forget

Vice-président: M. H. Gordon Barrett

Messieurs

Robinson
Scott
Smith (*Saint-Jean*)

Thomas (*Maisonneuve-
Rosemont*)—(12).

(Quorum 7)

Le greffier du Comité

Maxime Guitard

Clerk of the Committee

ORDERS OF REFERENCE

Thursday, April 22, 1971

Ordered,—That the petition of Central-Del Rio Oils Limited, filed after the time limit under Standing Order 90, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders together with the Third Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, April 2, 1971, for any recommendations the Committee deems advisable.

Thursday, April 22, 1971.

Ordered,—That the petition of Mic Mac Oils (1963) Ltd., filed after the time limit under Standing Order 90, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders together with the Third Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, April 2, 1971, for any recommendations the Committee deems advisable.

ATTEST

Le Greffier de la Chambre des communes

Alistair Fraser

The Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Le jeudi 22 avril 1971

Il est ordonné,—Que la pétition de Central-Del Rio Oil Limited, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le troisième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 2 avril 1971, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Le jeudi 22 avril 1971

Il est ordonné,—Que la pétition de Mic Mac Oils (1963) Ltd., déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le troisième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 2 avril 1971, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

ATTESTÉ

Attesté par le greffier de la Chambre des communes, Alistair Fraser, le 22 avril 1971.

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, April 27, 1971.

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders has the honour to present its

FIRST REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Thursday, April 22, 1971, your Committee has considered the petitions for Private Bills of the following:

1. Central-Del Rio Oils Limited,
 2. Mic Mac Oils (1963) Ltd.,
- filed after the time specified in Standing Order 90, together with the Third Report of the Clerk of Petitions thereon tabled on April 2, 1971.

The Parliamentary Agents of the different petitioners stated that the delay beyond the time specified by Standing Order 90 was occasioned, in part, by factors beyond the control of their clients. Nevertheless, they declared that it is essential that the proposed legislation be allowed to proceed during the present session of Parliament. They therefore respectfully asked that these petitions be received.

After hearing the reasons given for late-filing of these petitions, the Committee recommends that Standing Order 90 be suspended, in relation thereto, and that these petitions be received. The consequent charges as provided for by Standing Order 91(3) (a) and (c) amount to \$300. in each case.

The petitions referred to above, together with the Report of the Clerk of Petitions related thereto, are returned herewith.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 1*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

VICTOR FORGET

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 27 avril 1971

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement à l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 22 avril 1971, le Comité a étudié les pétitions introductives de bills privés des requérants suivants:

1. Central-Del Rio Oils Limited,
 2. Mic Mac Oils (1963) Ltd.,
- déposées après le délai prévu à l'article 90 du Règlement, ainsi que le Troisième rapport du Greffier des pétitions s'y rapportant, déposé le 2 avril 1971.

Les agents parlementaires des différents requérants ont fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté de leurs clients respectifs. Néanmoins, ils ont déclaré qu'il était essentiel que ces lois projetées fussent adoptées au cours de la présente session du Parlement, et ils ont demandé que ces pétitions soient reçues.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles ces pétitions ont été présentées en retard, le Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à ce propos et que ces pétitions soient reçues. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300. dans chaque cas.

Les pétitions susmentionnées et le Rapport du Greffier des pétitions s'y rapportant sont renvoyés avec le présent Rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicule n° 1) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

Wednesday, April 21, 1971

(1)

[Text]

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders met at 3:35 o'clock p.m. this day, for organization purposes.

Members present: Messrs. Barrett, Cadieu (*Meadow Lake*), Duquet, Forget, Robinson, Scott, Smith (*Saint-Jean*), Thomas (*Maisonneuve-Rosemont*).—(8).

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

Moved by Mr. Duquet

That Mr. Forget be elected Chairman of this Committee.

Moved by Mr. Robinson

That motions for the election of a Chairman do now cease.

There being no other motion, the Clerk of the Committee declared Mr. Forget duly elected Chairman of this Committee and invited him to take the Chair. Mr. Forget took the Chair and thanked the Committee for the honour bestowed upon him.

Then the Chairman declared he was ready to entertain motions for the election of a Vice-Chairman.

Mr. Robinson moved

That Mr. Barrett be elected Vice-Chairman of this Committee.

Moved by Mr. Smith (*Saint-Jean*)

That motions do now cease.

There being no other motion, Mr. Barrett was declared duly elected Vice-Chairman of this Committee.

On motion of Mr. Duquet

Resolved: that the Committee print 850 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence and as a supplementary issue to it, an Index prepared by the Library of Parliament.

At 3:40 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Tuesday, April 27, 1971

(2)

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders met at 9.30 o'clock a.m. this day. The Chairman Mr. Victor Forget presided.

Members present: Messrs. Barrett, Duquet, Forget, Thomas (*Maisonneuve-Rosemont*), Lessard (*LaSalle*), Leblanc (*Rimouski*), Loiselle—(7).

In attendance: Mr. A. Sulatycky, M.P., sponsor of the late petition of Mic-Mac Oils (1963) Ltd. Parliamentary agents: Messrs. David F. Alexandor for Central-Del Rio Oils Limited and W. James Hope-Ross for Mic Mac Oils (1963) Ltd.

PROCÈS-VERBAUX

Le mercredi 21 avril 1971

(1)

[Texte]

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement se réunit à 3 h. 35 de l'après-midi, pour s'organiser.

Membres présents: MM. Barrett, Cadieu (*Meadow Lake*) Duquet, Forget, Robinson, Scott, Smith (*Saint-Jean*), Thomas (*Maisonneuve-Rosemont*).—(8)

Le greffier du Comité préside l'élection du président.

Il est proposé par M. Duquet

que M. Forget soit élu président du Comité.

Il est proposé par M. Robinson

que la présentation de motions aux fins d'élire un président cesse.

Faute d'autre motion, le greffier du Comité déclare M. Forget dûment élu président du Comité et l'invite à occuper le fauteuil présidentiel.

M. Forget s'avance et remercie les membres du Comité pour l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant président.

Le président se déclare prêt à recevoir les motions aux fins d'élire un vice-président.

M. Robinson propose

que M. Barrett soit élu vice-président du Comité.

M. Smith (*Saint-Jean*) propose

que la présentation des motions aux fins d'élire un vice-président cesse.

Faute d'autre motion, le président déclare M. Barrett élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Duquet

Il est résolu: que le Comité imprime 850 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages et en supplément, un index préparé par la bibliothèque du Parlement.

A 3 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le mardi 27 avril 1971

(2)

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement se réunit à 9h.30 du matin aujourd'hui. Le président M. Victor Forget occupe le fauteuil présidentiel.

Membres du Comité présents: MM. Barrett, Duquet, Forget, Thomas (*Maisonneuve-Rosemont*) Lessard (*La Salle*), Leblanc (*Rimouski*) Loiselle—(7).

Également présents: M. A. Sulatycky, député, parrain de la pétition déposée en retard par la Mic Mac Oils (1963) Ltd. Agents parlementaires: MM. David F. Alexandor pour la Central-Del Rio Oils Limited, et W. James Hope-Ross, pour la Mic Mac Oils (1963) Ltd.

The Chairman informed the Committee that it had been referred two late petitions for consideration.

1. Late petition of Central-Del Rio Oils Limited, Mr. H. Harries, M.P., sponsor.

Due to the unavoidable absence of Mr. Harries, the Parliamentary agent was invited by the Chairman to give the reasons why his client has filed a late petition. Mr. Alexandor explained that the delay was due to the fact that his client wanted to avoid two meetings of the shareholders which would have resulted in heavy time consumption. Moreover, discussions that took place with Provincial and Federal authorities during summer and the fall contributed to the late filing of his client's petition. The Parliamentary agent insisted on the importance for Central-Del Rio Oils Limited that its petition be received and the Bill based thereon be passed during the current session and that the charges intended to be levied for late filing be waived.

Then, on motion of Mr. Duquet,

Resolved unanimously,—that a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition, that the said petition be received and the consequential charges of \$300 be levied and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

2. Late petition of Mic Mac Oils (1963) Ltd.

The Chairman introduced the sponsor of the petition Mr. Sulatycky, M.P., and then invited the Parliamentary agent to present his case. Mr. William James Hope-Ross informed the Committee that the delay in filing his client's petition was due to the particularities and complexities of the Province of Alberta Corporation's Act. Mr. Hope-Ross, Parliamentary agent, explained to the Committee that it is vital for his client that his petition be received and that the Bill based thereon be passed during the current session. He also appealed to the Committee to waive the charges expected to be levied for late filing.

Some members of the Committee asked the Parliamentary agent a few questions.

Then, on motion of Mr. H. (Pit) Lessard (*LaSalle*),

Resolved unanimously,—That a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition, that the said petition be received and the consequential charges of \$300 be levied and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

At 9.50 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le président annonce que le Comité a deux pétitions déposées en retard, à étudier.

1. Pétition en retard de la Central-Del Rio Oils Limited, M. H. Harries, député, parrain de cette pétition.

En l'absence du parrain de la pétition, M. Harries, le président invite l'agent parlementaire à faire connaître au Comité les raisons pour lesquelles son client a déposé sa pétition en retard. M. Alexandor fait savoir que le retard est redevable au fait que son client a voulu éviter la convocation de deux réunions des actionnaires des sociétés concernées, ce qui aurait résulté en une perte de temps encore plus grande. De plus, on a dû entamer des pourparlers avec les autorités provinciales et fédérales à ce sujet, au cours de l'été dernier, lesquels pourparlers se sont prolongés jusqu'à tard à l'automne. Voilà une deuxième raison qui explique le retard de la pétition en question. L'agent parlementaire insiste sur l'importance pour la Central-Del Rio Oils Limited que la pétition en cause soit reçue sans frais et que le Bill s'y rapportant passe au cours de la présente session.

Sur la proposition de M. Duquet,

Il est décidé à l'unanimité—Qu'une recommandation soit faite à la Chambre aux fins de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement relativement à cette pétition et que cette pétition soit reçue moyennant paiement du droit afférent de \$300. Le président reçoit également instructions de faire rapport à la Chambre en conséquence.

2. La pétition en retard de la Mic Mac Oils (1963) Ltd..

Le président présente le parrain de la pétition, M. Sulatycky, député et invite ensuite l'agent parlementaire à faire des représentations. M. W. James Hope-Ross fait part au Comité que le retard accusé dans la déposition de la pétition de son client est dû en grande partie aux particularités et aux complexités de la loi des compagnies de la province d'Alberta. L'agent parlementaire soumet humblement qu'il est très important que la pétition de son client soit reçue et que le Bill qui en dépend passe au cours de la présente session. Il fait également appel au Comité pour que cette pétition soit reçue sans frais.

Quelques membres du Comité interrogent l'agent parlementaire. Sur la proposition de M. H. (Pit) Lessard (*LaSalle*),

Il est décidé à l'unanimité—Qu'une recommandation soit faite à la Chambre aux fins de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement relativement à cette pétition et que cette pétition soit reçue moyennant paiement du droit afférent de \$300. Le président reçoit également instructions de faire rapport à la Chambre en conséquence.

A 9h.50 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
et chef adjoint du Service des comités
et de la Législation privée

Maxime Guitard

Clerk of the Committee
and Assistant Chief of Committees
and Private Legislation Branch

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, April 27, 1971

• 0934

[Texte]

The Chairman: Gentlemen, I see a quorum. We have before us for consideration two late

Nous sommes saisis de l'étude de deux pétitions en retard. Il y a celle de *Central-Del Rio Oils Limited*, parrainée par M. Harries et dont l'agent parlementaire est M. David F. Alexandor.

M. Lessard (LaSalle): Ces messieurs, sont-ils présents?

The Chairman: You are Mr. Alexandor?

Mr. David F. Alexandor (Parliamentary Agent): Yes.

The Chairman: Would you please give the reason why your petition is late?

• 0935

Mr. Alexandor: Gentlemen, you will appreciate that this bill is for the purpose of enabling Central-Del Rio Oils Limited, a public company incorporated under the laws of the Province of Alberta, and its wholly-owned subsidiary to amalgamate. The wholly-owned subsidiary is Canadian Pacific Oil and Gas Limited incorporated under the laws of Canada. The two companies are in the same field, the exploration for and production of petroleum and natural gas. Their operations are integrated to a considerable extent and for administrative purposes it is desirable that the companies amalgamate.

Under the laws of the Province of Alberta, Central-Del Rio Oils Limited may, with the approval of its shareholders and subject to the approval of the Minister of Consumer and Corporate Affairs of the federal government, take steps towards this end.

Under the laws of Canada as set out in the Canadian Corporations Act amalgamation is only provided for between two companies to which that act applies. In order to amalgamate it was deemed necessary for Central-Del Rio Oils Limited to apply to the Minister of Consumer and Corporate Affairs to be continued as a company to which the Canada Corporations Act applies.

The company officials and executive began working towards this amalgamation as early as July of 1970. They necessarily had to investigate all the possibilities of amalgamation or other ways in which the administrative structure could be completely unified. They met on a number of occasions with officials of the provincial corporations branch in Alberta. They met, of course, with officials of the Department of Consumer and Corporate Affairs to investigate how it could best be accomplished. They had to consult and investigate into all the taxation aspects of the amalgamation.

Of course there was the additional factor, as set out in the last clause of the bill in respect of avoiding two meetings of shareholders of the public company if this bill should be approved, the first one to approve the application to the Minister of Consumer and Corporate Affairs for continuation of the company and the second

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 27 avril 1971

[Interprétation]

Le président: Messieurs, nous avons quorum. Nous devons étudier deux requêtes parlementaires présentées en retard.

We have before us for consideration two late petitions. One is from Central-Del Rio Oils Limited which is sponsored by Mr. Harries and of which parliamentary agent is Mr. David F. Alexandor.

Mr. Lessard (LaSalle): Are these gentlemen here?

Le président: Êtes-vous M. Alexandor?

M. David F. Alexandor (Agent parlementaire): Oui.

Le président: Pourriez-vous nous dire pour quelles raisons votre requête est en retard?

M. Alexandor: Messieurs, ce bill a pour but de fusionner la Central-Del Rio Oils Limited, compagnie publique incorporée aux termes des lois de la province de l'Alberta et la filiale dont elle est propriétaire, Canadian Pacific Oil and Gas Limited. Les deux sociétés s'occupent du même genre d'activités, soit de l'exploitation, de la production de pétrole et de gaz naturel. Leurs activités sont intégrées dans une large mesure et, pour en faciliter l'administration, il est souhaitable que les deux sociétés soient fusionnées.

En vertu des lois de la province de l'Alberta, la Central-Del Rio Oils Limited, sous réserve de l'approbation du ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, peut prendre les mesures nécessaires dans ce but si ses actionnaires y consentent.

Aux termes de la Loi canadienne sur les corporations, le fusionnement n'est prévu qu'entre deux sociétés qui tombent sous le coup de la Loi. Pour que ce fusionnement soit possible, la Central Del Rio Oils Limited a dû demander au ministre de la Consommation et des Corporations de continuer à être considérée comme une société tombant sous le coup de la Loi canadienne sur les corporations.

Les dirigeants de la société ont commencé à s'occuper de ce fusionnement dès juillet 1970. Il a été nécessaire d'étudier tous les modes de fusionnement possibles et les autres façons d'obtenir une unification totale de la structure administrative. A diverses reprises, ils ont rencontré des représentants officiels de la Direction des corporations provinciales de l'Alberta. Ils ont naturellement rencontré également des représentants officiels du ministère de la Consommation et des Corporations afin de trouver la meilleure façon possible d'établir ce fusionnement. Ils ont dû également étudier l'aspect fiscal du fusionnement.

Il existe également un facteur additionnel, qui est établi dans le dernier article du bill, qui empêcherait les actionnaires d'une société publique de se réunir deux fois si le bill était approuvé. Il faudrait l'approbation du ministre de la Consommation et des Corporations pour que celle-ci poursuive son activité et en l'absence de cette

[Text]

one, in the absence of this provision, Clause 7, would be for approval of the amalgamation agreement itself.

It took a little time to figure out how this requirement, which would otherwise have been applicable, could be avoided, to avoid two shareholders meetings of a public company.

Gentlemen, that is all I have to say. The company officials were working on this during the summer months and during the early months of the autumn. They were not able to conclude the procedure and file the petition within the first six weeks of the session and accordingly as parliamentary agent for the company I would ask that the relevant standing orders of the House with regard to penalties be waived.

Mr. Lessard (LaSalle): Are you representing both companies?

Mr. Alexander: Strictly speaking, Sir, Central-Del Rio Oils Limited is the only petitioner and I am parliamentary agent for that company.

• 0940

Mr. Duquet: In the explanation that you gave do you mean that the delays in presenting the petition were due to the transactions and meetings that you had to have with the different federal or provincial authorities?

Mr. Alexander: My understanding is that from the time the officers of the two companies decided that they wanted to amalgamate they proceeded as expeditiously as they could and these proceedings necessarily involved all these meetings and considerations.

Mr. Duquet: Mr. Chairman, I do not see very many reasons why we should not accept the petition but I do not think we should waive the fine of \$300 in such matters. As long as it has not been proven definitely that the petition could not have been brought up before it would be creating a precedent if we were to waive the fine of \$300. I see no objection to the acceptance of the petition provided that the fine is paid.

The Chairman: Are you ready to move a motion?

Mr. Duquet: I move that a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition, that the said petition be received and the consequential charges of \$300 be levied and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

Le président: Les membres du Comité acceptent-ils ladite motion?

Motion agreed to.

Mr. Alexander: I would just add, Mr. Chairman, that Mr. Harries, the sponsor of the bill, had planned to be here and I must assume that his plane was delayed.

Mr. Barrett: Did he not have a second one? I thought he had two or three at his disposal.

The Chairman: The next petition is from Mic Mac Oils (1963) Ltd.

The parliamentary agent is Mr. William James Hope-Ross. Would you please explain?

[Interpretation]

disposition l'article 7 toucherait l'approbation de l'accord de fusionnement lui-même.

Il a fallu un certain temps pour découvrir comment éviter deux réunions d'actionnaires d'une société publique.

Messieurs, je n'ai rien d'autre à ajouter. Les représentants de la compagnie se sont occupés du fusionnement au cours de l'été et dans les premiers mois de l'automne. Ils n'ont pu mettre un terme à leur activité ni déposer leur requête au cours des six premières semaines de la session et, par conséquent, je demanderais à titre d'agent parlementaire que l'on passe outre à l'amende prévue à cet effet dans le Règlement de la Chambre.

M. Lessard (LaSalle): Représentez-vous les deux sociétés?

M. Alexander: Strictement parlant, monsieur, la seule demande provient de la Central-Del Rio Oils Limited et je suis l'agent parlementaire de cette société.

M. Duquet: Selon les explications que vous avez données, avez-vous présenté votre requête en retard à cause des transactions et des réunions que vous avez eues avec les diverses autorités fédérales et provinciales?

M. Alexander: Les représentants officiels des deux sociétés m'ont laissé entendre qu'il avait été décidé de fusionner et qu'ils ont agi aussi rapidement que possible; ces procédures comportaient obligatoirement des réunions et des considérations de ce genre.

M. Duquet: Monsieur le président, je ne vois pas vraiment de raisons de rejeter la requête. Je ne pense pas que nous devons renoncer à l'amende de \$300. Du moment qu'il n'a pas été prouvé que la requête n'aurait pu nous parvenir plus tôt, nous créerions un précédent en n'imposant pas l'amende de \$300. Je ne m'oppose donc pas à ce que l'on accepte la requête à condition que l'amende soit payée.

Le président: Êtes-vous prêt à présenter une motion?

M. Duquet: Je propose qu'une recommandation soit faite à la Chambre aux fins de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement relativement à cette pétition et qu'une pétition soit reçue moyennant paiement du droit afférent de \$300. Le président reçoit également instructions de faire rapport à la Chambre en conséquence.

The Chairman: Do the members of the Committee agree with the said motion?

La motion est adoptée.

M. Alexander: Monsieur le président, M. Harries, parain du bill, avait l'intention d'être ici et je suppose que son avion est en retard.

M. Barrett: Il n'y a pas une deuxième pétition? Je pensais qu'il en avait deux ou trois.

Le président: La requête suivante provient de la Mic Mac Oils (1963) Ltd.

L'agent parlementaire est M. William James Hope-Ross. Quelles sont vos explications?

[Texte]

Mr. William James Hope-Ross (Parliamentary Agent, Mic Mac Oils (1963) Ltd.): Mr. Chairman, hon. members, I am counsel for Mic Mac Oils and also for its parent, Hudson's Bay Oil and Gas.

The bill we are sponsoring before this House was originally sponsored by the hon. member for Rocky Mountain, Mr. Sulatycky, and he is also somewhere between his riding and the House this morning.

Mr. Barrett: You cannot trust these western members at all. I cannot understand it. We will carry the load as usual.

Mr. Hope-Ross: Being a Calgarian, I have managed to arrive and I see no excuse for our sponsor.

• 0945

At any rate, our bill closely follows on the heels of the bill of Central-Del Rio. Mic Mac Oils is presently an Alberta company under the Alberta Companies Act, and the Hudsons Bay Oil and Gas is a federally incorporated company. Mic Mac and Hudsons Bay hold varying interests in petroleum and natural gas in Nova Scotia, Prince Edward Island, New Brunswick, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia, the Yukon and the Northwest Territories. The companies have largely integrated their operations to the extent that Mic Mac now has no employees on a payroll whatsoever. It is desirable that we complete the integration by an amalgamation. Of course, the desirability will come before another committee, probably the Committee on Finance, Trade and Economic Affairs, Transport. I stand corrected. I am advised it will be the Transport Committee. At any rate, the desirability in the bill will be before that committee and, of course, I am here to justify our late petition to this session.

We began searching for a tool to join Mic Mac and Hudsons Bay last autumn. I developed a scheme of gifting and sale, sort of a combined scheme...

Mr. Barrett: Here come the late arrivals now. The Rainbow Division are just arriving.

Mr. Hope-Ross: As I said, I developed this scheme of gifting and sale of the assets of Mic Mac and it settled upon a form of a deed of gift when Central-Del Rio's bill came to light. Actually, I read it in the *Oil Week* magazine and immediately started the wheels in motion, and I am pleased to say that thanks to our capable Ottawa agent, Mr. Coyne, and some fast footwork, we are now, as you can tell, right on their heels. We have been closed for about six weeks, but as Mr. Duquet pointed out, that is still a little late. Basically we have no excuse for this in that we were unaware of the implications of the Alberta legislation that enabled this procedure. Of course, as soon as we became aware of it we set the wheels in motion.

Our year end is based on the calendar year and, of course, we desire to complete amalgamation in the calendar year.

Our gifting scheme, if successful, probably would have been completed this fall, but it, of course, was an untried procedure and would have ended up in a winding up of

[Interprétation]

M. William James Hope-Ross (Agent parlementaire, Mic Mac Oils (1963) Ltd.): Monsieur le président, messieurs les députés, je suis l'avocat conseil de la *Mic Mac Oils* et de sa maison mère, la *Hudson's Bay Oil and Gas*.

Le bill que nous présentons à la Chambre a été au départ appuyé par le député de Rocky Mountain, M. Sulatycky qui se trouve lui aussi en route pour le Parlement ce matin.

M. Barrett: On ne peut faire confiance aux députés de l'Ouest. Je n'arrive pas à comprendre. Nous ferons le travail comme d'habitude.

M. Hope-Ross: Je suis de Calgary et je suis présent ce matin et je n'ai pas d'excuses à vous présenter pour M. Sulatycky.

Quoi qu'il en soit, notre bill suit de très près le bill de la *Central-Del-Rio*. A l'heure actuelle, la *Mic Mac Oil* est une compagnie de l'Alberta qui relève de la loi de l'Alberta sur les Sociétés et la *Hudsons Bay Oil and Gas* est une société incorporée à l'échelle fédérale. La *Mic Mac* et la *Hudsons Bay* ont divers intérêts dans des gisements de pétrole et de gaz naturel en Nouvelle-Écosse, dans l'Île du Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'activité des sociétés est largement intégrée et la *Mic Mac* n'a plus d'employés sur sa liste de paye. Il est souhaitable de terminer cette intégration par un fusionnement. Évidemment, cela sera soumis à un autre comité, pour le moment, le comité des Finances, du commerce et des questions économiques. Ou du Transport, je rectifie, on vient de me dire qu'il s'agit du Comité des Transports. Quoi qu'il en soit, le Comité pourra étudier le bien-fondé du bill et naturellement, je suis ici pour justifier le retard de notre requête.

En automne dernier, nous avons cherché un moyen de fusionner la *Mic Mac* et la *Hudsons Bay*. J'ai mis sur pied un système de donation et de vente, une sorte de système combiné.

M. Barrett: Voici les retardataires. La *Rainbow Division* vient d'arriver.

M. Hope-Ross: Comme je l'ai dit, j'ai mis au point ce système de donation et de vente des actifs de la *Mic Mac* sous forme de donations au moment de la publication du bill de la *Central-Del Rio*. En fait, je l'ai lu dans le magazine *Oil Week* et j'ai immédiatement mis la machine en branle; je suis heureux de dire que grâce aux efforts d'un agent à Ottawa, M. Coyne, et à un travail exécuté avec célérité, nous les suivons de très près. Nous sommes prêts depuis environ six semaines, mais comme l'a fait souligner M. Duquet, nous sommes tout de même un peu en retard. Essentiellement, nous n'avons aucune excuse; nous ignorions les implications de la législation d'Alberta qui permet cette procédure. Dès que nous avons été mis au courant, nous avons agi immédiatement, bien sûr.

Notre exercice financier s'achève avec l'année régulière et nous souhaitons que la fusion soit faite avant la fin de l'année.

Si notre système de donation réussit, le tout sera probablement réglé en automne et il s'agit évidemment d'une méthode nouvelle qui entraînera la liquidation de la *Mic*

[Text]

Mic Mac Oils. This, of course, continues the company right up to the date of amalgamation. As a federal company is broadens its jurisdiction or broadens its coverage under the federal jurisdiction and it just seemed like a simpler and smoother procedure.

Of course the time for filing petitions for private bills expired on November 19, 1970 and then filing for the next session would mean that we could not possibly complete the evaluation of the transfer and the amalgamation by year's end. Therefore, we immediately prepared and cleared with Mr. Tassé, the Assistant Deputy Minister of Consumer and Corporate Affairs, a form of petition to this House and filed the same with Mr. Guitard and proceeded.

Quite simply put, we were unaware of the Alberta enabling legislation and when we became aware of it, we immediately took steps to bring Mic Mac under federal jurisdiction in order that our corporate house might be cleaned up at our current year's end. I should ask that we be permitted to continue through the House at this session and should beg this honourable Committee to waive the penalty for late filing. Thank you.

Mr. Lessard (LaSalle): Mr. Chairman, I do not want to repeat what Mr. Duquet has said, but I believe the same penalty should be imposed on this company as was imposed on the others.

Mr. Duquet: May I just make a fast comment, please?

The Chairman: Mr. Duquet.

Mr. Duquet: It may not be relevant, but I would like to have a short explanation as to what you mean exactly by your gifting scheme.

• 0950

Mr. Hope-Ross: That was an alternative procedure that I had been toying with. I am not completely satisfied that it can be done under the law but I had prepared a deed of gift and was in the process of clearing the same with the various departments in mines and minerals with respect to transfer of mineral rights under it. Basically, it works on an interpretation of the words "good and valuable consideration", "good consideration" being really no consideration at all and if you dropped the word "valuable" you have no consideration and therefore have a form of gift; this is basically where it resolves. In Alberta the Department of Mines and the Minister had lost its solicitor just at the time that we got this thing prepared and I never did get it completely resolved as to whether or not it was possible. But that is the background on that and, of course, you can see that it was a nebulous thing and as soon as we saw Central-Del Rio's Bill we realized the possibilities in it and moved in that direction.

Mr. Duquet: Thank you.

Le président: J'accepterais une proposition.

Mr. Lessard: I move that a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition, that the said petition be received and the consequential charges of \$300 be levied

[Interpretation]

Mac Oils. La Société continuera évidemment d'exercer son activité jusqu'au moment du fusionnement. En tant que Société fédérale, cela élargit ses juridictions; il semble que ce soit une méthode plus simple.

La date limite pour présenter des requêtes pour des bills privés était le 19 novembre 1970; si nous présentons notre requête pour la session prochaine, il nous sera impossible de terminer l'évaluation du transfert et du fusionnement avant la fin de l'année. Par conséquent, nous avons immédiatement pris contact avec M. Tassé, le sous-ministre adjoint de la Consommation et des Corporations; nous avons préparé une forme de requête que nous avons déposée chez M. Guitard.

Pour expliquer les choses de façon très simple, nous n'étions pas au courant de la législation habilitante de l'Alberta et, une fois au courant, nous avons immédiatement pris les mesures nécessaires pour que la *Mic Mac* relève de la juridiction fédérale et que les choses soient réglées avant la fin de l'année. Je vous demande de bien vouloir accepter cette requête et je prie humblement le Comité de retirer l'amende imposée à cause du retard. Je vous remercie.

M. Lessard (LaSalle): Monsieur le président, je veux pas répéter ce qu'a dit M. Duquet, mais je pense que l'on devrait imposer la même amende à cette Société qu'aux autres Sociétés.

M. Duquet: Puis-je dire un mot, je vous prie?

Le président: Monsieur Duquet.

M. Duquet: Cela n'a peut-être rien à voir avec la question, mais j'aimerais que vous m'expliquiez brièvement ce que vous entendez par votre système de dotation.

M. Hope-Ross: C'est une solution à laquelle j'ai pensé. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'elle soit légale mais j'ai préparé un acte de donation entre vifs que je suis en train de mettre au point avec les divers ministères de qui relève le transfert des droits minéraux. Essentiellement cela joue sur l'interprétation des mots «bonne et due considération»; comme «due considération» ne signifie pas de considération du tout, finalement, vous n'avez pas de considération et il s'agit d'une donation. Le ministère des Mines de l'Alberta venait de perdre son avocat au moment où nous avons préparé ceci et je n'ai pu arriver à déterminer si c'était légal ou non. Enfin, c'est en gros la situation et vous pouvez vous rendre compte qu'elle n'est pas claire; dès que nous avons vu le bill de *Central-Del Rio*, nous avons vu ce que ce bill pouvait offrir, nous nous sommes orientés dans ce sens.

M. Duquet: Je vous remercie.

The Chairman: I would accept a motion.

M. Lessard: Je propose qu'une recommandation soit faite à la Chambre aux fins de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement relativement à cette pétition et qu'une pétition soit reçue moyennant paiement du droit

Issue No. 2

[Texte]

and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

Le président: La proposition est-elle adoptée?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: The Committee is adjourned to the call of the Chair.

of the Standing Committee on

Miscellaneous Private Bills and Standing Orders

[Interprétation]

afférent de \$300. Le président reçoit également instructions de faire rapport à la Chambre en conséquence.

The Chairman: Is the motion agreed?

Des voix: Adoptée.

Le président: La séance est levée jusqu'à l'appel du président.

du Comité permanent des

Bills privés en général et du Règlement

RESPECTING:

Petition of Canadian Pacific
Railway Company

and
Petition of Royal Victoria Hospital
filed after the time limit under
Standing Order 90

CONCERNANT:

La pétition de Canadian Pacific
Railway Company

et
la pétition de l'Hôpital Royal Victoria
déposée après le délai prescrit à
l'article 90 du Règlement

INCLUDING:

The Second and Third Reports
to the House

Y COMPRIS:

Les deuxième et troisième rapports
à la Chambre

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TEMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 2

Fascicule no 2

Wednesday, June 2, 1971

Le mercredi 2 juin 1971

Chairman: Mr. Victor Forget

Président: M. Victor Forget

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Miscellaneous Private Bills and Standing Orders

Bills privés en général et du Règlement

RESPECTING:

Petition of Canadian Pacific
Railway Company
and
Petition of Royal Victoria Hospital
filed after the time limit under
Standing Order 90

CONCERNANT:

La pétition de *Canadian Pacific
Railway Company*
et
la pétition de l'Hôpital Royal Victoria
déposées après le délai spécifié à
l'article 90 du Règlement

INCLUDING:

The Second and Third Reports
to the House

Y COMPRIS:

Les deuxième et troisième rapports
à la Chambre

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

STANDING COMMITTEE ON
MISCELLANEOUS PRIVATE BILLS
AND STANDING ORDERS

Chairman: Mr. Victor Forget

Vice-Chairman: Mr. H. Gordon Barrett

and Messrs.

Cadieux
Clermont
Corriveau
Duquet

Guay (*Saint-Boniface*)
Gundlock
Laprise

Leblanc (*Laurier*)
Peters
Scott—(12).

(Quorum 7)

Greffier du Comité
Fernand Despatie
Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES
BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL
ET DU RÈGLEMENT

Président: M. Victor Forget

Vice-président: M. H. Gordon Barrett

et Messieurs

Pursuant to S.O. 65 (4) (b)—

Mr. Barrett replaced Mr. Breau on April 21, 1971.

Mr. Robinson replaced Mr. Douglas (*Assiniboia*) on April 21, 1971.

Mr. LeBlanc (*Rimouski*) replaced Mr. Robinson on April 27, 1971.

Mr. Lessard (*LaSalle*) replaced Mr. Smith (*Saint-Jean*) on April 27, 1971.

Mr. Loiselle replaced Mr. Major on April 27, 1971.

Mr. Clermont replaced Mr. Thomas (*Maisonneuve-Rosemont*) on June 2, 1971.

Mr. Corriveau replaced Mr. LeBlanc (*Rimouski*) on June 2, 1971.

Mr. Guay (*St. Boniface*) replaced Mr. Loiselle on June 2, 1971.

Mr. Leblanc (*Laurier*) replaced Mr. Lessard (*LaSalle*) on June 2, 1971.

Conformément à l'article 65 (4) b) du Règlement—

M. Barrett remplace M. Breau le 21 avril 1971.

M. Robinson remplace M. Douglas (*Assiniboia*) le 21 avril 1971.

M. LeBlanc (*Rimouski*) remplace M. Robinson le 27 avril 1971.

M. Lessard (*LaSalle*) remplace M. Smith (*Saint-Jean*) le 27 avril 1971.

M. Loiselle remplace M. Major le 27 avril 1971.

M. Clermont remplace M. Thomas (*Maisonneuve-Rosemont*) le 2 juin 1971.

M. Corriveau remplace M. LeBlanc (*Rimouski*) le 2 juin 1971.

Mr Guay (*Saint-Boniface*) remplace M. Loiselle le 2 juin 1971.

M. Leblanc (*Laurier*) remplace M. Lessard (*LaSalle*) le 2 juin 1971.

MINUTES OF PROCEEDINGS

RAPPORTS À LA CHAMBRE

LABOR REPORTS

REPORTS TO THE HOUSE

ORDER OF REFERENCE

ORDRE DE RENVOI

Friday, May 28, 1971.

Le vendredi 28 mai 1971

Ordered,—That the petitions of Canadian Pacific Railway Company and of Royal Victoria Hospital, filed after the time limit under Standing Order 90, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders together with the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971, for any recommendations the Committee deems advisable.

Il est ordonné,—Que les pétitions de Canadian Pacific Railway Company et de l'Hôpital Royal Victoria, déposées après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soient déferées au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le quatrième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 28 mai 1971, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

ATTEST

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

THIRD REPORT

THIRD REPORT

The Committee has considered the petition of the Royal Victoria Hospital and the petition of the Canadian Pacific Railway Company and the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971.

The Committee has considered the petition of the Royal Victoria Hospital and the petition of the Canadian Pacific Railway Company and the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971.

The Committee has considered the petition of the Royal Victoria Hospital and the petition of the Canadian Pacific Railway Company and the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971.

The Committee has considered the petition of the Royal Victoria Hospital and the petition of the Canadian Pacific Railway Company and the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971.

The Committee has considered the petition of the Royal Victoria Hospital and the petition of the Canadian Pacific Railway Company and the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971.

The Committee has considered the petition of the Royal Victoria Hospital and the petition of the Canadian Pacific Railway Company and the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971.

Respectfully submitted,

Respectfully submitted,

VICTOR FORGET
Chairman

REPORTS TO THE HOUSE

Thursday, June 3, 1971.

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders has the honour to present its

SECOND REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Friday, May 28, 1971, your Committee has considered the petition of the Canadian Pacific Railway Company, filed after the time limit under Standing Order 90, together with the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Friday, May 28, 1971.

The Parliamentary Agent of the petitioner stated that the delay beyond the time specified by Standing Order 90 was occasioned, in part, by factors beyond the control of his client. Nevertheless, he stated that it is essential that the proposed legislation be allowed to proceed during the present session of Parliament. He therefore respectfully asked that this petition be received.

After hearing the reasons given for the late filing of this petition, your Committee recommends that Standing Order 90 be suspended in relation thereto, and that this petition be received. The consequent charges as provided for by Standing Order 91 (3) (a) and (c) amount to \$300.

The petition referred to above, together with the Fourth Report of the Clerk of Petitions, are returned herewith.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 2*) is tabled.

THIRD REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Friday, May 28, 1971, your Committee has considered the petition of the Royal Victoria Hospital, filed after the time limit under Standing Order 90, together with the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Friday, May 28, 1971.

The Parliamentary Agent of the petitioner stated that the delay beyond the time specified by Standing Order 90 was occasioned, in part, by factors beyond the control of his client. Nevertheless, he stated that it is essential that the proposed legislation be allowed to proceed during the present session of Parliament. He therefore respectfully asked that this petition be received.

After hearing the reasons given for the late filing of this petition, your Committee recommends that Standing Order 90 be suspended in relation thereto, and that this petition be received. It also recommends that the charges provided for by Standing Order 91 (3) (a) and (c) be waived, due to the benevolent character of the Royal Victoria Hospital.

The petition referred to above, together with the Fourth Report of the Clerk of Petitions, are returned herewith.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issue No. 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,
VICTOR FORGET,
Chairman.

RAPPORTS À LA CHAMBRE

Le jeudi 3 juin 1971

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 28 mai 1971, le Comité a étudié la pétition de *Canadian Pacific Railway Company*, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le quatrième rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, présenté à la Chambre le vendredi 28 mai 1971.

L'agent parlementaire de la requérante a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté de son client. Néanmoins, il a déclaré qu'il était essentiel que la loi projetée soit adoptée au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, le Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à ce propos et que cette pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le quatrième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 2*) est déposé.

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 28 mai 1971, le Comité a étudié la pétition de l'Hôpital Royal Victoria, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le quatrième rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, présenté à la Chambre le vendredi 28 mai 1971.

L'agent parlementaire de la requérante a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie à des facteurs indépendants de la volonté de son client. Néanmoins, il a déclaré qu'il était essentiel que la loi projetée soit adoptée au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, le Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à ce propos et que cette pétition soit reçue. Il recommande de plus que les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, ne soient pas réclamés, étant donné le caractère bénévole de l'Hôpital Royal Victoria.

La pétition susmentionnée et le quatrième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicule n° 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

Wednesday, June 2, 1971.

(3)

[Text]

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders met at 3.42 p.m. this day. The Chairman, Mr. Forget, presided.

Members present: Messrs. Barrett, Clermont, Corriveau, Duquet, Forget, Guay (*St. Boniface*), Gundlock - (7).

In attendance: Mr. Paul B. Tetro, Parliamentary Agent for the Canadian Pacific Railway Company; Mr. David R. McMaster, Q.C., Parliamentary Agent for the Royal Victoria Hospital.

The Clerk of the Committee read the Order of Reference of Friday, May 28, 1971.

The Committee proceeded to the consideration of the late petition of the Canadian Pacific Railway Company.

The Chairman introduced Mr. Tetro, who gave reasons for the late filing of the petition. Mr. Tetro answered questions.

On motion of Mr. Barrett, it was

Resolved unanimously, - That a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition and that the said petition be received; that as provided for by Standing Order 91 (3) (a) and (c), charges of \$300 be levied; and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

The Chairman thanked Mr. Tetro.

The Committee then proceeded to the consideration of the late petition of the Royal Victoria Hospital.

The Chairman introduced Mr. McMaster, who gave reasons for the late filing of the petition. Mr. McMaster answered questions.

On motion of Mr. Duquet, it was

Resolved unanimously, - That a recommendation be made to the House seeking that Standing Order be suspended in relation to this petition and that the said petition be received; that Standing Order 91 (3) (a) and (c) be suspended in relation thereto and that all charges be waived; and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

The Chairman thanked Mr. McMaster.

At 3.55 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 2 juin 1971.

(3)

[Traduction]

Le Comité permanent des bills privés en général et du règlement se réunit à 3:42 de l'après-midi. Le président, M. Forget, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Barrett, Clermont, Corriveau, Duquet, Forget, Guay (*Saint-Boniface*), Gundlock - (7).

Comparait: M. Paul-B. Tetro, agent parlementaire de la Compagnie de chemins de fer du Canadien Pacifique; M. David-R. McMaster, c.r., agent parlementaire de l'Hôpital Royal Victoria.

Le greffier du Comité fait lecture de l'ordre de renvoi du vendredi, 28 mai 1971.

Le Comité entreprend l'étude de la dernière pétition de la Compagnie de chemins de fer du Canadien Pacifique.

Le président présente M. Tetro qui explique pourquoi la pétition a été présentée en retard. M. Tetro répond aux questions.

M. Barrett propose, et il est

Résolu à l'unanimité, - qu'une recommandation soit faite à la Chambre pour que l'application de l'article 90 du règlement soit suspendue à ce propos et cette pétition soit reçue; que, comme le prévoient les alinéas (a) et (c) du paragraphe (3) de l'article 91 du règlement, l'amende imposée s'élève à \$300; et que le président du Comité soit autorisé à en faire rapport à la Chambre.

Le président remercie M. Tetro.

Le Comité entreprend ensuite l'étude de la dernière pétition de l'Hôpital Royal Victoria.

Le président présente M. McMaster qui explique pourquoi la pétition a été présentée en retard. M. McMaster répond aux questions.

M. Duquet propose, et il est

Résolu à l'unanimité - qu'une recommandation soit faite à la Chambre pour que l'application de l'article 90 du règlement soit suspendue à ce propos et que cette pétition soit reçue; que les alinéas (a) et (c) du paragraphe (3) de l'article 91 du règlement soient suspendus à ce propos et, que les frais imposables ne soient pas réclamés; et que le président du Comité soit autorisé à en faire rapport à la Chambre.

Le président remercie M. McMaster.

A 3:55 de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Greffier du Comité

Fernand Despatie,

Clerk of the Committee.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Wednesday, June 2, 1971

• 1540

[Text]

The Chairman: Gentlemen, I see a quorum. We will now proceed with the Order of Reference.

The Clerk; The Order of Reference is dated Friday, May 28, 1971 and reads:

ORDERED, — That the petitions of Canadian Pacific Railway Company and of Royal Victoria Hospital, filed after the time limit under Standing Order 90, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders together with the Fourth Report of the Clerk of Petitions thereon presented to the House on Friday, May 28, 1971, for any recommendations the Committee deems advisable.

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

The Chairman: I will now introduce to you Mr. Paul B. Tetro representing the CPR.

Mr. Paul B. Tetro (Parliamentary Agent, Canadian Pacific Railway Company): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Chairman and hon. members, the application before Parliament is here because only Parliament has the power to grant authority to construct a railroad over 20 miles in length.

The petition of the Canadian Pacific Railway Company was filed late purely and simply because negotiations for a contract to construct the proposed branch line were simply not at a point where the company could justify commencing its application to Parliament by filing a petition. The petition itself was brought as soon as the company was reasonably certain that a contract could be concluded. The contract in point of fact was concluded subsequent to the filing of the petition with Parliament.

M. Clermont: Aviez-vous d'autres raisons, monsieur Tetro, que celles que vous venez d'énumérer devant le comité pour le retard accusé pour votre demande de présentation d'un projet de loi?

Mr. Tetro: No, sir. These were the only reasons. We did not feel that it was proper to come to Parliament until such time as we felt that there was something to bring to Parliament.

M. Clermont: Vous voulez que le projet de loi soit étudié par la Chambre des communes le plus tôt possible. Est-ce bien la raison de la demande?

Mr. Tetro: That is correct, sir.

M. Clermont: Merci, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Duquet.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

le mercredi 2 juin 1971

[Interpretation]

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous passerons tout de suite à l'ordre de renvoi.

Le greffier: L'ordre de renvoi est daté du vendredi 28 mai 1971 et se lit comme suit:

Que les requêtes du Pacifique-Canadien et de l'Hôpital Royal Victoria, reçues après la date limite fixée par le règlement 90 soit déferées au Comité permanent sur les bills privés en général et que les règlements de même que le quatrième rapport du greffier des requêtes soit présenté à la Chambre le vendredi 28 mai 1971 pour toutes recommandations que le Comité juge nécessaires.

ALISTAIR FRASER

Le greffier de la Chambre des communes

Le président: Je vous présente M. Paul B. Tétro représentant du CPR.

M. Paul B. Tétro (Agent parlementaire, Canadien Pacifique): Merci, monsieur le président. Monsieur le président, messieurs les députés, nous avons présenté une pétition au Parlement parce qu'il est le seul à avoir le pouvoir de permettre la construction d'un chemin de fer de plus de 20 milles.

La pétition du Canadien Pacifique a été reçue en retard tout simplement, parce que les négociations n'étaient pas assez avancées pour que la Compagnie puisse songer à présenter une pétition au Parlement. La pétition a été présentée dès que la Compagnie a cru qu'un contrat pouvait être signé. Le contrat a de fait été signé après la déposition de la pétition.

Mr. Clermont: Do you have any other reasons to explain why the petition was filed late?

M. Tétro: Non, monsieur. C'est là la seule raison. Nous avons présenté la pétition dès que la chose a été possible.

Mr. Clermont: You would like the bill to be discussed in the House as soon as possible, no?

M. Tétro: C'est exact.

Mr. Clermont: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any other questions? Mr. Duquet.

[Texte]

M. Duquet: Monsieur Tetro, quand vous parlez des négociations pour le contrat, est-ce que vous parlez du contrat de construction ou du contrat avec les personnes intéressées à ce que le chemin de fer soit construit?

What kind of contract are you talking about?

Mr. Tetro: Perhaps I can best answer that question by saying that the company for whom the branch line of railway is proposed to be constructed, if Parliamentary authority is obtained, is Athabasca Forest Industries Ltd. The contract of which I speak is a contract between Athabasca Forest Industries Ltd. and Canadian Pacific Railway Company. Does that answer your question, sir?

Mr. Duquet: It is from a main line to an inside territory line, is it?

Mr. Tetro: It is from a branch line, sir, to an extension off a branch line.

Mr. Duquet: I see.

Mr. Guay (St. Boniface): I would like to ask the witness whether any part of the construction has begun because too often many of these things take place prior to getting the approbation by whichever level of government is needed to do same, to give this authority. In view of that, I would like to ask the witness whether or not that contract has been let out already, or the submissions or tenders if you want to call it that, and if any part of the construction has started?

Le président: Monsieur Guay.

• 1545

Mr. Tetro: Yes, sir, I believe I can answer all those questions.

Le président: Nous ne sommes pas ici pour discuter du projet de loi, mais de la pétition qui a été soumise en retard. Si le témoin veut répondre . . .

M. Guay (St-Boniface): Monsieur le président, j'aimerais vous dire que je crois que ma question est conforme au Règlement. Ils ont demandé une pétition. Si par exemple, le CPR avait déjà construit ce chemin de fer pour servir l'*Athabaska Forest Industries* et s'ils viennent demander la pétition, je crois que dans ce cas-là, ma question est conforme au Règlement puisque ce serait leur dire qu'on n'étudierait pas de choses du genre à l'avenir. Je crois qu'une compagnie par exemple, comme le CPR je ne dis pas qu'elle l'a fait, devrait certainement être en mesure de venir au Parlement demander sa pétition avant d'en commencer la construction.

Le président: Vous avez raison, monsieur Guay. Si M. Tétro veut vous répondre, c'est parfait.

Mr. Tetro: Thank you, Mr. Chairman. Categorically, sir, no construction work has been commenced on the proposed branch line of railway. The only thing that has been done is preliminary engineering and survey work on the proposed route and this was to permit costing to be done. In order to facilitate some time—time is important here—for the period of construction, the Canadian Pacific Railway Company has called for tenders on the express understanding that no contract will be let unless the approval of

[Interprétation]

Mr. Duquet: When you talk about contract negotiations, are you talking about the contract of construction or of the contract with the persons interested in seeing the railroad constructed?

De quel genre de contrat parlez-vous?

M. Tétro: La compagnie pour laquelle on se propose de construire un chemin de fer, si l'on obtient la permission, est l'*Athabaska Forest Industries Ltd.* Le contrat dont je parle sera signé par l'*Athabaska Forest Industries Ltd.* et le Canadien Pacifique. Est-ce que cela répond à votre question?

M. Duquet: De la voie principale on construira une voie à l'intérieur du territoire, non?

M. Tétro: De la voie principale, on construira une voie déviée et une extension à partir de cette dernière.

M. Duquet: Je comprends.

M. Guay (St-Boniface): J'aimerais savoir si l'on a déjà commencé les travaux, puisque des constructions de ce genre sont souvent commencées avant d'avoir obtenu l'approbation du gouvernement. J'aimerais savoir si le contrat est déjà signé, si l'on a déjà reçu des soumissions ou si la construction est déjà commencée?

The Chairman: Mr. Guay.

M. Tétro: Oui, monsieur. Je crois que je peux répondre à toutes ces questions.

The Chairman: We are not here to discuss the Bill, but the petition which have been submitted with delay. If the witness wants to answer . . .

Mr. Guay (St-Boniface): Mr. Chairman, I would like to tell you that I think that my question is in agreement with the order. They ask for a petition. If, for example, the CPR had already built this railway in order to serve the *Athabaska Forest Industries* if they come and ask a petition, I think that in this case, my question is in conformity with the Standing Orders since it would mean to tell them that we would not study things of the sort in the future. I think that a company for example like the CPR should certainly be able to come to parliament ask for his petition before starting with the building up.

The Chairman: You are right, Mr. Guay. If Mr. Tétro wants to answer you, it will be okay.

M. Tétro: Merci, monsieur le président. Catégoriquement, monsieur, aucun travail de construction n'a été commencé sur la ligne proposée de déviation du chemin de fer. La seule chose qui a été faite est un travail de génie et d'enquête sur la route proposée et ceci avait pour but de permettre qu'on fasse une estimation des prix. Afin d'allouer un délai—le temps est important ici—pour la période de construction—la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien a fait un appel d'offre à la condition expresse qu'aucun contrat ne

[Text]

Parliament is obtained. No thought here was given of advocating Parliament's authority.

Le président: Monsieur Guay.

M. Guay (St-Boniface): Monsieur le président, quelle est la longueur du chemin de fer en question?

M. Duquet: Twenty miles.

Mr. Guay (St. Boniface): Twenty miles.

Encore une fois, monsieur le président, quelle est la longueur du chemin de fer en question?

Mr. Tetro: Sixty-two miles, sir.

Mr. Guay (St. Boniface): Merci, monsieur le président.

Le président: Très bien. Y a-t-il d'autres questions?

Mr. Barrett: It is not a question. It is rather interesting to know that the CPR gets into trouble on occasion. I always thought it was just the CNR.

I have a motion here that a recommendation be made in relation to CPR to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition and that the said petition be received; that, as provided for by Standing Order 91 (3) (a) and (c), charges of \$300 be levied, and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

Motion agreed to.

The Chairman: Now I wish to thank Mr. Tetro.

Mr. Tetro: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, sir.

Mr. Guay (St. Boniface): I would like to ask you another question before Mr. Tetro leaves. With a good French-Canadian name like that, does he speak French?

The Chairman: His name is spelled T-e-t-r-o.

Mr. Tetro: I am sorry, sir. Someone in our family somewhere could not spell a French name. I come from Eastern Ontario.

The Chairman: We will now proceed to the consideration of the late petition of Royal Victoria Hospital. I wish to introduce to you, gentlemen, Mr. David McMaster who is their agent, Mr. McMaster.

Mr. David R. McMaster (Agent, Royal Victoria Hospital): Mr. Chairman, thank you, and gentlemen. Shall I explain, Mr. Chairman, the reasons for the lateness in presenting the petition?

The Chairman: Yes, if you please.

Mr. McMaster: This petition has been made to Parliament to amend the charter of the hospital that was granted in 1887.

An Hon. Member: That was not yesterday.

Mr. McMaster: It is to bring everything up to date as it were. The reason why it was late being filed—the reasons are many—but I think

[Interpretation]

soit accordé à moins que le Parlement ne l'approuve. Il n'y a eu aucune pensée ici d'invoquer l'autorité du parlement.

The Chairman: Mr. Guay.

M. Guay (St-Boniface): Mr. Chairman, what is the length of the railway line in question?

M. Duquet: Vingt milles.

M. Guay (St-Boniface): Vingt milles.

Once more, Mr. Chairman, which is the length of the railway line in question?

M. Tétro: Soixante-deux milles, monsieur.

Mr. Guay (St-Boniface): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: All right. Anymore questions?

M. Barrett: Ce n'est pas une question, c'est plutôt intéressant de savoir que le CPR est quelquefois en difficulté. J'ai toujours pensé que c'était seulement le CN.

J'ai une motion ici portant qu'une recommandation soit faite en ce qui concerne le Canadien Pacifique à la Chambre demandant que l'article 90 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne cette pétition et que la dite pétition soit acceptée; que conformément aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, on perçoive \$300 et que le président du Comité soit prié de faire rapport à la Chambre en conséquence.

La motion est adoptée.

Le président: Je remercie M. Tétro.

M. Tétro: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur.

M. Guay (St-Boniface): J'aimerais poser une autre question avant que M. Tétro ne quitte. Avec un nom bien canadien-français comme celui-là, parle-t-il français?

Le président: Son nom est épé-lé T-é-t-r-o.

M. Tétro: Je regrette, monsieur. Quelqu'un de notre famille quelque part ne pouvait épeler un nom français. Je viens de l'Ontario de l'est.

Le président: Nous allons passer à l'étude de la dernière pétition, celle de l'Hôpital Royal de Victoria. Je désire vous présenter, messieurs, M. David McMaster qui est leur agent, Monsieur McMaster.

M. David McMaster (Agent, du Royal Victoria Hospital): Monsieur le président, messieurs, merci. Puis-je vous expliquer, monsieur le président, les raisons qui ont motivé le retard à présenter la pétition?

Le président: Je vous en prie.

M. MacMaster: Cette pétition a été faite au parlement pour amender la charte de l'hôpital qui a été accordée en 1887.

Une voix: Elle ne date pas d'hier.

M. McMaster: C'est précisément pour que tout soit mis à jour. La raison pour laquelle elle a été présentée tardivement—il y a

Issue No. 3

[Texte]

the principal one was one of goodwill. Last August, in 1970, I, with the President of the hospital, came here, saw the Honourable Charles M. Drury in whose riding the hospital is situated and we sought his advice as to sponsors, etc.

• 1550

We discussed this with him; we then approached the people suggested and then everyone seemed to try to come to our help. The Assistant Parliamentary Counsel and others suggested because of recent amendments to the Canada Corporations Act it might be possible to amend the charter without having to go to Parliament.

We had considered this before. We did not agree with it, but it took a long time not only to persuade the directors or governors of the hospital but also others. I met with the then Director of the Corporations Branch, Mr. Lesage, in January 1971. Eventually we agreed and satisfied everybody that we could not amend the charter except by coming back to Parliament. That is the basic reason. We then filed a petition in the Senate and if there is a further delay in filing it here, it was my own fault, Mr. Chairman. I think those were the reasons.

Mr. Barrett: Mr. Chairman, who is the Mr. Lesage you are referring to?

Mr. McMaster: Mr. Louis Lesage who was then Director of the Corporations Branch.

Mr. Barrett: Fine, thank you.

Mr. Duquet: Just a cousin.

The Chairman: Are there any other questions, gentlemen? I will now receive a motion.

Mr. Duquet: Due to the fact, Mr. Chairman that the Royal Victoria Hospital has quite a reputation, they are doing a lot of good, do you receive subsidies?

Mr. McMaster: No subsidies. We are now under Quebec Medicare. We, of course, receive moneys to look after patient care, but the only subsidies are awards.

Mr. Duquet: With the Committee's agreement, Mr. Chairman, I move that the recommendation be made to the House seeking that Standing Order 19 be suspended in relation to this petition and that the said petition be received and that Standing Order 91 (3) (a) and (c) be suspended in relation thereto; that all charges be waived and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

Motion agreed to.

The Chairman: The Committee adjourns to the call of the Chair. Thank you, gentlemen.

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Facsimile no 3

[Interprétation]

plusieurs raisons—mais je pense que la principale en a été une de bonne volonté. L'automne dernier, en 1970, je suis venu ici avec le président de l'hôpital et j'ai vu l'honorable Charles M. Drury dans la circonscription duquel l'hôpital est situé et nous lui avons demandé son conseil en ce qui concerne les garants etc.

Nous en avons discuté avec lui; ensuite nous sommes mis en rapport avec ces personnes et chacun s'est offert pour nous venir en aide. Le conseiller parlementaire adjoint ainsi que d'autres ont proposé que, en raison des amendements récents apportés à la Loi sur les corporations canadiennes, il serait peut-être possible de modifier la charte sans qu'il soit nécessaire d'aller devant le Parlement.

Nous avons étudié cette possibilité auparavant. Nous ne sommes pas d'accord, mais il a fallu un long délai non seulement pour persuader les directeurs ou les gouverneurs de l'hôpital, mais aussi les autres. J'ai rencontré celui qui était alors directeur de la Division des corporations, M. Lesage, au mois de janvier 1971. Nous nous sommes alors rendus compte qu'il nous était impossible de modifier la charte à moins de revenir devant le Parlement. C'est là la raison principale. Nous avons alors présenté une pétition au Sénat et, s'il y a eu un autre retard à la présenter ici, c'est ma propre faute, monsieur le président. Je crois que ce sont là les raisons.

M. Barrett: Monsieur le président, qui est ce M. Lesage dont vous parlez?

M. McMaster: M. Louis Lesage qui était alors directeur de la Division des corporations.

M. Barrett: Très bien merci.

M. Duquet: Juste un cousin.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Je vais maintenant recevoir une motion.

M. Duquet: Du fait, monsieur le président, que le Royal Victoria Hospital a toute une réputation. Ils font un excellent travail, recevez-vous des subventions?

M. McMaster: Pas de subventions. Nous faisons maintenant partie du Régime de santé du Québec. Bien sûr, nous recevons de l'argent pour nous occuper des soins aux malades, mais les seules subventions sont...

M. Duquet: Avec l'accord du Comité, monsieur le président, je propose que l'on présente une recommandation à la Chambre visant à la suspension de l'article 19 du Règlement en rapport avec cette pétition et que ladite pétition soit acceptée et que l'article du Règlement 91 (3) a) et c) soit suspendu; que l'on renonce à toutes les réclamations et que le président du Comité fasse rapport, en ce sens, à la Chambre.

La motion est adoptée.

Le président: Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président. Merci, messieurs.

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Issue No. 3

Fascicule no 3

Wednesday, June 23, 1971

Le mercredi 23 juin 1971

Chairman: Mr. Victor Forget

Président: M. Victor Forget

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Miscellaneous Private Bills and Standing Orders

Bills privés en général et du Règlement

RESPECTING:

CONCERNANT:

Petition regarding the "United Bank of
Canada" filed after the time limit
under Standing Order 90.

La pétition ayant trait à la «Banque Unie du
Canada» déposée après le délai spécifié
à l'article 90 du Règlement.

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The Fourth Report to the House

Le quatrième rapport à la Chambre

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See Minutes of Proceedings)

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Troisième session de la

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

vingt-huitième législature, 1970-1971

STANDING COMMITTEE ON
MISCELLANEOUS PRIVATE BILLS
AND STANDING ORDERS

Chairman: Mr. Victor Forget

Vice-Chairman: Mr. H. Gordon Barrett

Messrs.

Beer Guay (*Saint-Boniface*)
Cadieu Gundlock
Deachman Laprise

COMITÉ PERMANENT DES
BILLES PRIVÉS EN GÉNÉRAL
ET DU RÈGLEMENT

Président: M. Victor Forget

Vice-président: M. H. Gordon Barrett

Messieurs

Lessard (*LaSalle*) Rochon
Peters Scott—(12).

(Quorum 7)

Greffier du Comité

Fernand Despatie

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)
Mr. Lessard (*La Salle*) replaced Mr. Leblanc
(*Laurier*) on June 22, 1971.

Mr. Beer replaced Mr. Clermont on June 23, 1971.
Mr. Deachman replaced Mr. Duquet on June 23,
1971.

Mr. Rochon replaced Mr. Corriveau on June 23, 1971.

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement
M. Lessard (*LaSalle*) remplace M. Leblanc (*Laurier*)
le 22 juin 1971.

M. Beer remplace M. Clermont le 23 juin 1971.
M. Deachman remplace M. Duquet le 23 juin 1971.

M. Rochon remplace M. Corriveau le 23 juin 1971.

ORDER OR REFERENCE

ORDRE DE RENVOI

Friday, June 18, 1971.

Le vendredi 18 juin 1971

Ordered,—That the petition of the United Bank of Canada filed after the time limit under Standing Order 90, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders together with the Fifth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Thursday, June 17, 1971 for any recommendations the Committee deems advisable.

Il est ordonné,—Que la pétition de United Bank of Canada, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le cinquième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 17 juin 1971, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Attest:

Attesté:

Le greffier de la Chambre des communes

ALISTAIR FRASER

The Clerk of the House of Commons

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (attachés n. 1) est déposé au...
Rapportement soumis

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 1) is filed.

VICTOR TORGET

Chairman

REPORT TO THE HOUSE

Friday, June 25, 1971.

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders has the honour to present its

FOURTH REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Friday, June 18, 1971, your Committee has considered the petition regarding the "United Bank of Canada", filed after the time limit under Standing Order 90, together with the Fifth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Thursday, June 17, 1971.

The Parliamentary Agent stated that the delay beyond the time specified by Standing Order 90 was occasioned, in part, by factors beyond the control of the petitioners. Nevertheless, he stated that it is essential that the proposed legislation be allowed to proceed during the present session of Parliament. He therefore respectfully asked that this petition be received.

After hearing the reasons given for the late filing of this petition, your Committee recommends that Standing Order 90 be suspended in relation thereto, and that this petition be received. The consequent charges as provided for by Standing Order 91(3)(a) and (c) amount to \$300.

The petition referred to above, together with the Fifth Report of the Clerk of Petitions, are returned herewith.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issue No. 3) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

VICTOR FORGET

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le vendredi 25 juin 1971

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 18 juin 1971, le Comité a étudié la pétition ayant trait à la «Banque Unie du Canada», déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, ainsi que le cinquième rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, présenté à la Chambre le jeudi 17 juin 1971.

L'agent parlementaire a fait valoir que le délai, au-delà du temps déterminé à l'article 90 du Règlement, est imputable, en partie, à des facteurs indépendants de la volonté des requérants. Néanmoins, il a déclaré qu'il était essentiel que la loi projetée soit adoptée au cours de la présente session du Parlement, et il a demandé respectueusement que cette pétition soit reçue.

Après avoir pris en considération les raisons pour lesquelles cette pétition a été présentée en retard, le Comité recommande que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à ce propos et que cette pétition soit reçue. Les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, s'élèvent à \$300.

La pétition susmentionnée et le cinquième rapport du greffier des pétitions sont renvoyés avec le présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (fascicule n° 3) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

Wednesday, June 23, 1971

[Text]

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders met at 3:50 p.m. this day. The Chairman, Mr. Forget, presided.

Members present: Messrs. Barrett, Beer, Deachman, Forget, Guay (St. Boniface), Lessard (LaSalle), Rochon, Scott—(8).

In attendance: Mr. Benjamin Levinter, Q.C., Parliamentary Agent.

The Clerk of the Committee read the Order of Reference of Friday, June 18, 1971.

The Committee proceeded to the consideration of the late petition regarding the "United Bank of Canada".

The Chairman introduced Mr. Levinter, who gave reasons for the late filing of the petition.

On motion of Mr. Deachman, it was

Resolved unanimously,—That a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition and that the said petition be received; that, as provided for by Standing Order 91 (3) (a) and (c), charges of \$300 be levied; and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

The Chairman thanked Mr. Levinter.

At 3:55 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

M. Forget (Président): Les membres présents sont Messieurs Barrett, Beer, Deachman, Forget, Guay (St. Boniface), Lessard (LaSalle), Rochon, Scott—(8). M. Benjamin Levinter, Q.C., agent parlementaire est présent. Le greffier a lu l'ordre de référence en date du vendredi 18 juin 1971. Le comité a débattu la pétition relative à la «Banque unie du Canada». Le président a introduit M. Levinter, qui a donné les raisons de la tardive présentation de la pétition. Sur proposition de M. Deachman, il a été résolu à l'unanimité que l'on recommande à la Chambre de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement en ce qui concerne cette pétition et que la pétition soit reçue; que les frais imposés, conformément à l'article 91 (3) (a) et (c) du Règlement, s'élèvent à \$300; et que le président de la Commission soit instruit de rapporter à la Chambre en conséquence. Le président a remercié M. Levinter. À 3 h 55, le comité s'est adjourné à la convocation du président.

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 23 juin 1971

(4)

[Traduction]

Le Comité permanent des bills privés en général et du règlement se réunit cet après-midi à 3 h 50. Le président, M. Forget, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Barrett, Beer, Deachman, Forget, Guay (Saint-Boniface), Lessard (LaSalle), Rochon, Scott—(8).

Comparait: M. Benjamin Levinter, c.r., agent parlementaire.

Le greffier du Comité fait lecture de l'ordre de renvoi du 18 juin 1971.

Le Comité entreprend l'étude de la pétition en retard concernant la «Banque unie du Canada.»

Le président présente M. Levinter qui donne les raisons pour lesquelles la pétition a été déposée en retard.

M. Deachman propose et il est

résolu à l'unanimité—Qu'une recommandation soit faite à la Chambre pour que l'application du règlement 90 soit suspendue à ce propos et que ladite pétition soit reçue; que les frais imposables, ainsi qu'il est prévu par le règlement 91 (3) (a) (c), qui s'élèvent à \$300 soient perçus, et que le président du Comité fasse rapport à la Chambre en conséquence.

Le président remercie M. Levinter.

A 3 h 55 de l'après-midi, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

M. Forget (Président): Les membres présents sont MM. Barrett, Beer, Deachman, Forget, Guay (St. Boniface), Lessard (LaSalle), Rochon, Scott—(8). M. Benjamin Levinter, Q.C., agent parlementaire est présent. Le greffier a lu l'ordre de renvoi en date du vendredi 18 juin 1971. Le comité a débattu la pétition relative à la «Banque unie du Canada». Le président a introduit M. Levinter, qui a donné les raisons de la tardive présentation de la pétition. Sur proposition de M. Deachman, il a été résolu à l'unanimité que l'on recommande à la Chambre de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement en ce qui concerne cette pétition et que la pétition soit reçue; que les frais imposés, conformément à l'article 91 (3) (a) et (c) du Règlement, s'élèvent à \$300; et que le président de la Commission soit instruit de rapporter à la Chambre en conséquence. Le président a remercié M. Levinter. À 3 h 55, le comité s'est adjourné à la convocation du président.

Le greffier du Comité

Fernand Despatie

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Wednesday, June 23, 1971.

• 1550

[Text]

The Chairman: Gentlemen, I see a quorum so we might as well start. I will have the Clerk read the Order of Reference of Friday, June 18, 1971.

The Clerk of the Committee:

Ordered,—

That the petition of the United Bank of Canada, filed after the time limit under Standing Order 90, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders together with the Fifth Report of the Clerk of Petitions thereon, presented to the House on Thursday, June 17, 1971 for any recommendations the Committee deems advisable.

The Chairman: I will introduce to you, gentlemen, Mr. Benjamin Levinter, Q.C., who is the Parliamentary Agent for the bank. He will explain to you why his petition was late.

Mr. Benjamin Levinter, Q.C. (Parliamentary Agent): The reason for the petition being late was because the bank basically was not conceived until around November or December of 1970. The provisional board was not obtained until about three weeks or a month ago and this is the reason why, of course, the petition could not have been put in before now.

The Chairman: Do you have any questions, gentlemen, that you would like Mr. Levinter to answer?

Mr. Guay (St. Boniface): May I ask you, Mr. Chairman, if the Committee has discussed this before or is this the first time this is before the Committee?

The Chairman: It is the first time.

Mr. Guay (St. Boniface): You are familiar with the proposed legislation, are you, sir?

The Chairman: I would say, yes.

Mr. Lessard: This bill has been through the Senate. The Senate has studied it and it has been referred to this Committee. It is still before the Senate for third reading.

The Chairman: I imagine, Mr. Deachman, you have a motion to make?

Mr. Deachman: Mr. Chairman, I move that a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition and that the said petition be received; that, as provided for by Standing Order 91(3) (a) and (c), charges of \$300 be levied and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

The Chairman: Any questions, gentlemen? Very good. Motion agreed to.

The Chairman: The Committee is adjourned to the call of the Chair.

[Interpretation]

Le président: Messieurs, comme nous avons quorum, nous allons commencer. Je vais demander au greffier de lire l'ordre de renvoi du vendredi 18 juin 1971.

Le greffier du comité:

Il est ordonné,—

Que la pétition de United Bank of Canada, déposée après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soit déferée au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le cinquième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le jeudi 17 juin 1971, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

Le président: Messieurs, je vous présente M. Benjamin Levinter, c.r., qui est l'agent parlementaire de la banque. Il va vous expliquer les raisons de ce retard.

M. Benjamin Levinter, C.R., (Agent parlementaire): Notre pétition est en retard parce que la banque n'a pas été mise sur pied avant novembre ou décembre 1970. Ce n'est qu'il y a trois semaines ou un mois que nous avons mis sur pied un conseil d'administration provisoire; voilà donc pourquoi la pétition n'a pu être présentée plus tôt.

Le président: Messieurs, avez-vous des questions à poser à M. Levinter?

M. Guay (Saint-Boniface): Puis-je vous demander, monsieur le président, si c'est la première fois que le Comité étudie cette question?

Le président: C'est la première fois en effet.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous êtes familier avec cette nouvelle loi, n'est-ce pas?

Le président: En effet.

M. Lessard: Le bill est passé par le Sénat qui l'a étudié et déferé à notre comité. Il doit encore subir la troisième lecture devant le Sénat.

Le président: Vous avez une motion à présenter, monsieur Deachman?

M. Deachman: Monsieur le président, je propose que l'on recommande à la Chambre que l'application de l'article 90 du Règlement soit suspendue à ce propos et que cette pétition soit reçue. Que les frais imposables, ainsi qu'il est prévu aux alinéas a) et c) du paragraphe (3) de l'article 91 du Règlement, qui s'élèvent à \$300, soient perçus et que le président fasse rapport à la Chambre en conséquence.

Le président: Des questions, messieurs? Très bien. La motion est adoptée.

Le président: La séance est levée jusqu'à l'appel du président.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 4

Tuesday, October 19, 1971

Chairman: Mr. Victor Forget

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule no 4

Le mardi 19 octobre 1971

Président: M. Victor Forget

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Miscellaneous Private Bills and Standing Orders

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Bills privés en général et du Règlement

RESPECTING:

Bill S-19, An Act respecting
the Royal Victoria Hospital

CONCERNANT:

Le Bill S-19, Loi concernant
l'hôpital Royal Victoria

INCLUDING:

The Fifth Report to the House

Y COMPRIS:

Le cinquième rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

TÉMOINS:

(Voir les procès-verbaux)

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Troisième session de la

vingt-huitième législature, 1970-1971

STANDING COMMITTEE ON

COMITÉ PERMANENT DES

MISCELLANEOUS PRIVATE BILLS

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

AND STANDING ORDERS

ET DU RÈGLEMENT

Chairman: Mr. Victor Forget

Président: M. Victor Forget

Vice-Chairman: Mr. H. Gordon Barrett

Vice-président: M. H. Gordon Barrett

Messrs.

Messieurs

Beer
Cadieu
Clermont
Gundlock

Laprise
LeBlanc (*Rimouski*)
Lessard (*LaSalle*)

Peters
Rochon
Scott—(12).

(Quorum 7)

Greffier du Comité

Fernand Despatie

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

Conformément à l'article 65(4)b) du Règlement

Mr. Clermont replaced Mr. Guay (*St. Boniface*) on
October 18, 1971.

M. Clermont remplace M. Guay (*Saint-Boniface*) le
18 octobre 1971.

Mr. LeBlanc (*Rimouski*) replaced Mr. Deachman on
October 18, 1971.

M. LeBlanc (*Rimouski*) remplace M. Deachman le
18 octobre 1971.

ORDER OF REFERENCE

ORDRE DE RENVOI

Thursday, October 14, 1971.

Le jeudi 14 octobre 1971

ORDERED.—That Bill S-19, An Act respecting the Royal Victoria Hospital, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders.

Il est ordonné.—Que le Bill S-19, Loi concernant l'hôpital Royal Victoria, soit déferé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

ATTEST

ATTESTÉ

Le greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER
The Clerk of the House of Commons

Mr. Paul Hutchison, Executive Director, Royal Victoria Hospital, and David R. MacDonal, C.P., Parliamentary Agent for the Royal Victoria Hospital, Mr. ...

Mr. Paul Hutchison, Directeur exécutif de l'hôpital Royal Victoria, et David R. MacDonal, C.P., agent parlementaire pour l'hôpital Royal Victoria, M. ...

The Clerk of the Committee read the Order of Reference of Thursday, October 14, 1971, and the Committee proceeded to the consideration of Bill S-19, An Act respecting the Royal Victoria Hospital.

Le greffier du Comité a lu l'ordre de renvoi de jeudi 14 octobre 1971 et le Comité est passé à l'étude de la Loi S-19, Loi concernant l'hôpital Royal Victoria.

On the Preamble
Mr. Allmand introduced Messrs. Hutchison and MacDonal.

Le préambule
M. Allmand présente MM. Hutchison et MacDonal.

Mr. Hutchison made a statement concerning the purpose of Bill S-19.
Mr. Hutchison and Mr. MacDonal answered questions.

M. Hutchison fait une déclaration sur l'objet de la Loi S-19.
MM. Hutchison et MacDonal répondent aux questions.

The Preamble carried.
Clauses 1 to 4 separately carried.
The Title carried.
The Bill carried.

Le préambule est adopté.
Les articles 1 à 4 sont adoptés séparément.
Le titre est adopté.
Le Bill est adopté.

It was agreed that the Chairman report Bill S-19, without amendment.

Il est convenu que le président fasse rapport de la Loi S-19 sans amendement.

At 11:20 a.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 11 h 20, le Comité suspend ses travaux jusqu'à l'appel conventionnel du président.

Le greffier du Comité
Fernand Despatie
Clerk of the Committee

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, October 19, 1971.

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders has the honour to present its

FIFTH REPORT

Pursuant to its Order of Reference of Thursday, October 14, 1971, your Committee has considered Bill S-19, An Act respecting the Royal Victoria Hospital, and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 4*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

VICTOR FORGET

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 19 octobre 1971

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 14 octobre 1971, le Comité a étudié le Bill S-19, Loi concernant l'hôpital Royal Victoria, et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicule n° 4*) est déposé.

Respectueusement soumis,

(Quorum 7)

Ungler du Comité

Fernand Despatie

Clerk of the Committee

Conformément à l'article 85(4)b) du Règlement

M. Clément remplace M. Guay (Saint-Basile) le 18 octobre 1971.

M. LeBlanc (Simons) remplace M. Deschman le 19 octobre 1971.

MINUTES OF PROCEEDINGS

Tuesday, October 19, 1971.

(5)

[Text]

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders met at 11.14 a.m. this day. The Chairman, Mr. Forget, presided.

Members present: Messrs. Barrett, Beer, Clermont, Forget, Gundlock, LeBlanc (*Rimouski*), Lessard (*LaSalle*), Rochon—(8).

Also present: Mr. Duquet, M.P.

In Attendance: Mr. Allmand, M.P., Sponsor of Bill S-19; Mr. Paul Hutchison, Q.C., appearing on behalf of Mr. David R. McMaster, Q.C., Parliamentary agent for the Royal Victoria Hospital; Mr. Douglas J. MacDonald, Eng., Executive Director, Royal Victoria Hospital.

The Clerk of the Committee read the Order of Reference of Thursday, October 14, 1971, and the Committee proceeded to the consideration of Bill S-19, An Act respecting the Royal Victoria Hospital.

On the Preamble

Mr. Allmand introduced Messrs. Hutchison and MacDonald.

Mr. Hutchison made a statement concerning the purpose of Bill S-19.

Mr. Hutchison and Mr. MacDonald answered questions.

The Preamble carried.

Clauses 1 to 8 severally carried.

The Title carried.

The Bill carried.

It was agreed that the Chairman report Bill S-19, without amendment.

At 11.22 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 19 octobre 1971.

(5)

[Traduction]

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement se réunit ce matin à 11 h. 14. M. Forget, président, occupe le fauteuil.

Députés présents: MM. Barrett, Beer, Clermont, Forget, Gundlock, LeBlanc (*Rimouski*), Lessard (*LaSalle*), Rochon—(8).

Autre député présent: M. Duquet.

Témoins: MM. Allmand, député, parrain du Bill S-19; Paul Hutchison, C.R., témoignant au nom de M. David R. McMaster, C.R., agent parlementaire de l'hôpital Royal Victoria; Douglas J. MacDonald, Ing, directeur exécutif, hôpital Royal Victoria.

Le greffier du Comité lit l'ordre de renvoi du jeudi 14 octobre 1971 et le Comité entreprend l'étude du Bill S-19, Loi concernant l'hôpital Royal Victoria.

Le préambule

M. Allmand présente MM. Hutchison et MacDonald.

M. Hutchison fait une déclaration sur l'objet du Bill S-19.

MM. Hutchison et MacDonald répondent aux questions.

Le préambule est adopté.

Les articles 1 à 8 sont adoptés séparément.

Le titre est adopté.

Le Bill est adopté.

Il est convenu que le président fasse rapport du Bill S-19 sans amendement.

A 11 h. 22, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Fernand Despatie

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, 19 October 1971

• 1112

[Text]

The Chairman: Gentlemen, I see a quorum. Our order of reference for Thursday, October 14, 1971 is as follows:

That Bill S-19, An Act respecting the Royal Victoria Hospital, be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders.

Alistair Fraser,

The Clerk of the House of Commons.

I shall call upon Mr. Allmand to introduce Mr. Paul Hutchison to the Committee.

Mr. Allmand: This morning we have, Mr. Chairman, Mr. Hutchison, Q.C. who is a member of the law firm McMaster, Meighen, Minnion, Patch and Cordeau. He is replacing this morning Mr. D. R. McMaster, Q.C., who is absent because of illness and he will explain the bill. We also have with us Mr. Douglas MacDonald who is the Executive Director of the Royal Victoria Hospital and he with Mr. Hutchison will answer questions that you have in respect of the bill, after Mr. Hutchison has given a brief description of the purpose of the bill.

Mr. Hutchison (Member of McMaster, Meighen, Minnion, Patch and Cordeau): Mr. Chairman and gentlemen, this is a bill to amend the charter of the Royal Victoria Hospital which is now 84 years old and has never been changed. It is out of date in many respects.

When Lord Strathcona and Lord Mount Stephen in 1887 gave \$1 million to found the hospital it was a magnificent gift, but Montreal was small in those days, less than 250,000 people. Since then the public of Montreal has given \$35 million to the hospital. Under Section 92 of the British North America Act, in a hospital such as the Royal Victoria, the provincial laws apply, the Quebec Hospitals Act. We want to comply with that act as the greater part of our funds come from Quebec. Quebec knows what we are doing and are happy with it, and we now come before you to have the bill approved.

We are asking for extensive amendments. For instance, Section 1 of the present charter provides for branches in Alberta and Ontario. The hospital has never had any branches and has no intention of having any branches.

Section 2 is the section dealing with the governors. It provides for 15 governors, 7 of whom are *ex officio*, the Mayor of Montreal, the President of the CPR, the President of the Bank of Montreal, the President of the Board of Trade, the Chief Officer of the Grand Trunk Railway and so on. These are all very busy men and have not been able to attend meetings. For example, in the 26-year period up to 1969, there were 332 meetings of the governors and the Mayor of Montreal, only one mayor, ever attended and only for 9 meetings out of the 332, and similarly the President of the CPR only 36, and so on.

Section 3 gives certain powers, but these are now given by the Quebec Hospitals Act.

Section 5 refers to associates of the hospitals. The hospital has never had any associates.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 19 octobre 1971

[Interpretation]

Le président: Messieurs, je vois que nous avons le quorum. Notre ordre de renvoi du jeudi 14 octobre 1971 est rédigé comme suit:

Que le Bill S-19, Loi concernant l'hôpital Royal Victoria, soit déferée au comité permanent des bills privés en général et du règlement.

Le greffier de la Chambre des Communes,

Alistair Fraser.

Je donne la parole à M. Allmand afin qu'il présente au Comité M. Paul Hutchison.

M. Allmand: Nous avons parmi nous ce matin, monsieur le président, M. Hutchison, C.R., qui fait partie de la société de conseil juridique McMaster, Meighen, Minnion, Patch et Cordeau. Il remplacera ce matin M. D. R. McMaster, C. R., absent pour cause de maladie, et il nous expliquera le bill. Nous avons également parmi nous M. Douglas MacDonald, Directeur exécutif de l'Hôpital Royal Victoria qui répondra, avec M. Hutchison, aux questions que vous aurez à poser à propos du bill, dès que M. Hutchison nous aura brièvement communiqué l'objet de celui-ci.

M. Hutchison (de la Société McMaster, Meighen, Minnion, Patch et Cordeau): Monsieur le président, messieurs, le bill dont nous nous occupons vise à modifier la charte de l'Hôpital Royal Victoria, vieille de 84 ans et qui n'a jamais été modifiée. Cette charte est périmée en bien des points.

Lorsque Lord Strathcona et Lord Mount Stephen ont, en 1887, fait un don de \$1 million pour fonder l'hôpital, il s'agissait d'un magnifique présent, mais Montréal était alors une petite ville de moins de 250,000 habitants. Depuis lors, la population de Montréal a donné \$35 millions à l'hôpital. En vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les lois provinciales et en l'occurrence la loi des hôpitaux du Québec, sont applicables dans le cas d'un hôpital comme l'hôpital Royal Victoria. Nous désirons nous conformer à cette loi dans la mesure où la plus grande partie de nos fonds proviennent du Québec. Le Québec connaît nos travaux et nous en fait gré et nous apparaissions maintenant devant vous afin que le bill soit approuvé.

Nous demandons l'introduction d'amendements importants. Par exemple, l'article 1 de la charte actuelle prévoit des succursales en Alberta et en Ontario. L'hôpital n'a jamais eu aucune succursale et n'a pas l'intention d'en avoir.

L'article 2 est l'article qui a trait aux directeurs. Il prévoit 15 directeurs, dont sept directeurs *ex-officio*, le maire de Montréal, le président de la compagnie de chemins de fer canadien pacifique, le président de la banque de Montréal, le président de la Chambre de commerce, le principal fonctionnaire de la compagnie de chemins de fer Grand Trunk etc. Ce sont là des hommes très occupés et qui n'ont pas été en mesure d'assister aux réunions. Par exemple, au cours des 26 années qui ont précédé 1969, il y a eu 332 réunions de directeurs et le maire de Montréal a été le seul à participer aux travaux, n'assistant toutefois

[Texte]

Section 6 provides for replacement of governors, but they must be Protestant and that is not acceptable today.

Section 7 refers to the hospital being primarily for indigent patients and with medicare, I suppose, we have not got any indigent patients, medically, today.

Section 8 provides for a visitor, the Governor General, and gives him various powers. We would like to retain the Governor General as a visitor to the hospital, but to cut out the powers.

Section 9 refers to amalgamation, but if they amalgamated with another hospital they would have to keep the Royal Victoria Hospital's name, which is not practical.

Section 10 provides for amendments, but only at the insistence and request, and with the consent of the heirs or representatives of the two original donors, Lord Mount Stephen and Lord Strathcona. Today, that is not practical. They are scattered all over the world, there are any number of them down to the fourth and fifth generation. That section we want to replace by the ordinary corporate provisions to enable the hospital to borrow, sell, purchase or mortgage its property.

That, very briefly, gentlemen, is what we are seeking. Mr. MacDonald, the Executive Director, and I will be glad to answer any questions any of you may have.

The Chairman: Mr. Barrett.

Mr. Barrett: Mr. Chairman, would you imagine in the philosophy when the hospital was first started that they thought they would never have any indigent patients in the hospital? Do you think they thought the hospital would ever come to the point where medicare would be able to cover every patient who could enter that hospital. Do you think the people in the . . .

Mr. Hutchison: No, they certainly would not.

Mr. Barrett: I would imagine there are people rolling around somewhere in there, wherever they are, because of that particular situation, somehow or another.

The Chairman: Are there any more questions?

Mr. Allmand: Do you have any idea of the—it just interests me and maybe we should put it on the record—the total capital value now of the hospital? Do you have any idea of that?

• 1120

Mr. Allmand: This would interest me. Maybe you could put it on record. What would be the total capital value now of the hospital? Do you have any idea of that? It is interesting to note it started off with a grant of \$1 million.

[Interprétation]

qu'à 9 réunions sur les 332. De même, le président de la compagnie de chemins de fer canadien pacifique n'a assisté qu'à 36 réunions, et ainsi de suite.

L'article 3 accorde certains pouvoirs, mais ceux-ci sont maintenant attribués par la loi des hôpitaux du Québec.

L'article 5 vise les succursales des hôpitaux. L'hôpital n'a jamais eu aucune succursale.

L'article 6 prévoit le remplacement des directeurs, à condition que ceux-ci soient protestants, chose qui n'est plus acceptable aujourd'hui.

L'article 7 précise que l'hôpital était destiné principalement aux indigents et, avec le régime d'assurance maladie, je pense que nous n'avons plus d'indigents aujourd'hui, du moins sur le plan médical.

L'article 8 dispose que le gouverneur général est le Visiteur de la corporation et lui donne divers pouvoirs. Nous aimerions que le gouverneur général reste le Visiteur de l'hôpital, sans qu'il conserve toutefois ces pouvoirs.

L'article 9 a trait à la fusion, mais si l'hôpital Royal Victorial fusionnait avec un autre hôpital, celui-ci devrait garder le nom de l'hôpital Royal Victoria, ce qui n'est pas possible.

L'article 10 prévoit des amendements, mais seulement à la demande pressante et avec l'approbation des héritiers ou des représentants des deux premiers donateurs, Lord Mount Stephen et Lord Strathcona. La chose n'est pas réalisable aujourd'hui. Les héritiers sont disséminés dans le monde entier, il y en a un grand nombre jusqu'à la quatrième et la cinquième génération. Nous désirons remplacer cet article par les dispositions ordinaires sur les corporations afin de permettre à l'hôpital d'emprunter, de vendre, d'acheter ou d'hypothéquer sa propriété.

Voilà en bref, messieurs, ce que nous voulons. M. MacDonald, directeur exécutif, et moi-même serons heureux de répondre aux questions que vous désireriez poser.

Le président: Monsieur Barrett.

M. Barrett: Monsieur le président, pensez-vous que lors de la création de l'hôpital, ses fondateurs auraient pu penser que l'hôpital n'aurait jamais eu à s'occuper d'indigents? Pensez-vous que l'idée leur soit venue que l'hôpital puisse en arriver à une situation où un régime d'assurance maladie soit en mesure de pourvoir aux besoins de chaque malade admissible à l'hôpital? Pensez-vous que les gens . . .

M. Hutchison: Non, certainement pas.

M. Barrett: Je pense qu'il doit y avoir, dans une certaine mesure, des gens qui sont dans une situation semblable, d'une manière ou d'une autre.

Le président: Avez-vous encore des questions, messieurs?

M. Allmand: Pourriez-vous nous donner une idée—en fait il s'agit là d'une question qui m'intéresse personnellement et peut-être pourrions-nous la consigner au Procès-verbal—du capital immobilisé global dont dispose actuellement l'hôpital? En avez-vous une idée?

M. Allmand: Ceci m'intéresserait. Peut-être pourriez-vous le consigner au procès-verbal. Quel serait maintenant la valeur immobilisée globale de l'hôpital? En avez-vous une idée? Il est intéressant de constater que l'hôpital a commencé avec une subvention de 1 million de dollars.

[Text]

Mr. Hutchison: And \$35 million has been given since.

Mr. Allmand: Do you have any idea of the capital value of the hospital's property, equipment and so forth?

Mr. D. MacDonald (Executive Director, Royal Victoria Hospital): Looking at our Balance Sheet for the year 1970, since the advent of hospital insurance and in accordance with Quebec government accounting procedures, we no longer assign a depreciation, but our present net plant figure is \$35 million including buildings and equipment. The replacement value, however, would be possibly double that.

Mr. Hutchison: Of course, a large part of the hospital is under a lease from the City of Montreal at \$1 a year.

The Chairman: Are there any other questions, gentlemen? We were on the Preamble.

Preamble agreed to.
Clauses 1 to 8 agreed to.

The Chairman: Shall the Title carry?

An hon. Member: What about Clauses 9 and 10?

The Chairman: Clauses 9 and 10 are included in Clause 8.

An hon. Member: Thank you.
Title agreed to.

The Chairman: Shall I report the bill?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: I thank you, gentlemen. The Committee is adjourned to the call of the Chair.

[Interpretation]

M. Hutchison: Et 35 millions de dollars lui ont été donnés depuis.

M. Allmand: Avez-vous une idée de la valeur immobilisée que représente les immeubles, la matériel de l'hôpital, etc?

M. R. D. MacDonald (directeur exécutif, hôpital Royal Victoria): Si l'on se réfère à notre bilan de 1970, depuis l'entrée en vigueur du Régime d'assurance hospitalisation et conformément aux procédures de comptabilisation du gouvernement du Québec, nous n'ajoutons plus à notre bilan le facteur dépréciation, mais le chiffre actuel net des installations s'élève à 35 millions de dollars, y compris les bâtiments et le matériel. Cependant, la valeur de remplacement est peut-être le double de ce chiffre.

M. Hutchison: Bien sûr, une grande partie de l'hôpital est louée à la ville de Montréal pour la somme de 1 dollar par an.

Le président: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Nous en étions au Préambule.

Le préambule est adopté.

Les articles 1 à 8 sont adoptés.

Le président: Le titre est-il adopté?

Une voix: Qu'en est-il des articles 9 et 10?

Le président: Les articles 9 et 10 sont compris dans l'article 8.

Une voix: Merci.

Le titre est adopté.

Le président: Le bill peut être déféré à la Chambre?

Des voix: Oui.

Le président: Je vous remercie, messieurs. Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Third Session

Troisième session de la

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

vingt-huitième législature, 1970-1971

Standing Committee on

Comité permanent des

Miscellaneous Private Bills and Standing Orders

Bills privés en général et du Règlement

Chairman

M. Victor Forget

Président

Index

OF
PROCEEDINGS

DES
DÉLIBÉRATIONS

Issues Nos.
1 to 4

Fascicules n^{os}
1 à 4

Organization meeting:
Wednesday, April 21, 1971

Séance d'organisation:
le mercredi 21 avril 1971

Last meeting:
Tuesday, October 19, 1971

Dernière réunion:
le mardi 19 octobre 1971

CHAMBRE DES COMMUNES
Mr. Speaker

HOUSE OF COMMONS
Mr. Speaker

Troisième session de la
vingt-huitième législature, 1970-1971

Third Session

Twenty-eighth Parliament, 1970-71

Mr. D. Macdonald (Speaker) presented the
Statement of the Government of Canada
for the year ended 31 March 1971.

Mr. D. Macdonald (Speaker) presented the
Statement of the Government of Canada
for the year ended 31 March 1971.

Mr. Speaker

DES
DÉLIBÉRATIONS

OF
PROCEEDINGS

Assemblée
1971

James Hogg
1971

Séance d'organisation:
le mercredi 21 avril 1971

Organization meeting:
Wednesday, April 21, 1971

Dernière réunion

Last meeting

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

Available from Information Canada, Ottawa, Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

INDEX

- Alexandor, David F., Parliamentary Agent, Central Del Rio Oils Limited**
 Bill, purpose 1:7
 Petition, late filing, explanation 1:7-8
- Canadian Pacific Railway Company Limited**
 Construction, branch line for Athabasca Forest Industries Ltd. 2:7-8
- Central-Del Rio Oils Limited**
 Amalgamation, Canadian Pacific Oil and Gas Limited 1:7
- Hope-Ross, William James, Parliamentary Agent, Mic Mac Oils (1963) Ltd.**
 Petition, late filing, explanation 1:9-10
- Hutchison, Paul, Q.C., McMaster, Meighen, Minnion, Patch and Cordeau**
 Amending of charter, Royal Victoria Hospital 4:6-7
- Levinter, Benjamin, Q.C., Parliamentary Agent, United Bank of Canada**
 Petition, late filing, explanation 3:6
- MacDoanld, Douglas J., Executive Director, Royal Victoria Hospital, Montreal**
 Hospital assets 4:8
- McMaster, David R., Parliamentary Agent, Royal Victoria Hospital, Montreal**
 Petition, late filing, explanation 2:8-9
- Mic Mac Oils (1963) Ltd.**
 Amalgamation, Hudson's Bay Oil and Gas 1:9-10
- Miscellaneous Private Bills and Standing Orders, Standing Committee**
 Bill S-19 reported without amendment 4:5, 4:8
 Recommendations to the House
 Canadian Pacific Railway Company, petition be received with penalty 2:4, 2:5, 2:8
 Central Del Rio Oils Limited, petition be received with penalty 1:4, 1:6, 1:8
 Mic Mac Oils (1963) Ltd., petition be received with penalty 1:4, 1:6, 1:10-11
 Royal Victoria Hospital, petition be received, no penalty 2:4, 2:5, 2:9
 United Bank of Canada, petition be received with penalty 3:4, 3:5, 3:6
- Reports to the House**
 First 1:4
 Second 2:4
 Third 2:4
 Fourth 3:4
 Fifth 4:4

INDEX

- Alexandor, M. David F., Agent parlementaire, Central Del Rio Oils Ltd.**
 But Bill 1:7-8
 Raisons retard pétition 1:6-7
- Banque Unie du Canada**
 Création 3:6
- Bills privés en général et du Règlement, Comité permanent des**
 Comité fait rapport Bill S-19 sans amendement 4:5, 4:8
 Recommandations à la Chambre
 Banque Unie du Canada
 Pétition acceptée avec amende 3:4
 Central Del Rio Oils Ltd.
 Pétition acceptée avec amende 1:4, 1:6, 1:8
 Hôpital Royal Victoria
 Pétition acceptée sans amende 2:4, 2:5, 2:9
 Mic Mac Oils (1963) Ltd.
 Pétition acceptée avec amende 1:4, 1:6, 1:10-11
 Pacifique Canadien
 Pétition acceptée avec amende 2:4, 2:5, 2:8
- Central Del Rio Oils Limited**
 Fusion avec Canadien Pacific Oil and Gas Ltd. 1:7
- Hope-Ross, M. W. James, Agent parlementaire, Mic Mac Oils (1963) Ltd.**
 Raisons retard pétition 1:9-10
- Hôpital Royal Victoria, Montréal**
 Amendements à charte 2:8, 4:6-7
 Capital immobilisé global 4:7-8
- Hôpital Royal Victoria, Loi concernant l' (Bill S-19)**
 But Bill 4:6
- Hutchison, M. Paul, C.R., Société McMaster, Meighen, Minnion et al.**
 Modification charte Hôpital Royal Victoria 4:6-7
- Levinter, M. Benjamin C.R., Agent parlementaire, Banque Unie du Canada**
 Raisons retard pétition 3:6
- MacDonald, M. R.D., Directeur exécutif, Hôpital Royal Victoria, Montréal**
 Valeur immobilisée hôpital 4:8
- Mic Mac Oils (1963) Ltd.**
 Fusion avec Hudson's Bay Oil and Gas 1:9-10
- McMaster, M. David, Agent parlementaire, Hôpital Royal Victoria, Montréal**
 Raisons retard pétition 2:8-9
- Pacifique-Canadien, Compagnie de chemins de fer**
 Construction voie pour Athabasca Forest Industries Ltd. 2:7-8

Royal Victoria Hospital, Montreal
Amending of charter 2:8, 4:6-7
Assets 4:7-8

Royal Victoria Hospital, Bill S-19
Purpose of bill 4:6

Tetro, Paul B., Parliamentary Agent, Canadian Pacific Railway Company
Petition, late filing, explanation 2:6

United Bank of Canada
Formation 3:6

Members present

- Chairman: —Forget, Victor (Saint-Michel) 1:7-8, 1:10-11, 2:6-9
- Other Members: —Allmand, Warren (Notre-Dame-de-Grâce) 4:6-8
- Barrett, H. Gordon (Lincoln) 1:8-9, 4:7
- Clermont, Gaston (Gatineau) 2:6
- Duquet, Gérard (Québec-Est) 1:8, 1:10, 2:7-9
- Guay, Joseph-Philippe (St. Boniface) 2:7-8
- Lessard, H. Pit (LaSalle) 1:7-8, 1:10-11

Rapports à la Chambre

- Premier 1:4
- Deuxième 2:4
- Troisième 2:4
- Quatrième 3:4
- Cinquième 4:4

Tétro, M. Paul B., Agent parlementaire, Compagnie de chemins de fer Pacifique-Canadien
Raison retard pétition 2:6

Députés présents

- Président:
- Autres députés:

[This section contains faint, mirrored text from the reverse side of the page, including names of members and details of various bills and petitions.]

